

Mise en ligne : 8 décembre 2014.
Dernière modification : 26 janvier 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE (1927-1931)



Coll. Peter Seidel

www.entreprises-coloniales.frempireColl._Peter_Seidel.pdf

SOCIÉTÉ AGRICOLE & FINANCIÈRE D'ALGÉRIE

S.A. au capital de 10 MF

divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune, dont 94.000 actions B et 6.000 actions A

Droit de timbre acquitté par abonnement.

Avis d'autorisation inséré au
Journal officiel du 13 novembre 1928

Statuts déposés en l'étude de M^e André Godin, notaire à Alger

Siège social à Alger, 4, bd de France

R.C. n° 16.766 ALGER

Bureau administratif : 272, bd Saint-Germain à Paris

ACTION B DE CENT FRANCS

AU PORTEUR

ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : H. Philouze ¹
Un administrateur (à droite) : Pierre Tallon

ÉTUDES FINANCIÈRES
L'Agricole et Financière d'Algérie et M. Hyacinthe Philouze
par R. M. [Roger Mennevée]
(*Les Documents politiques*, décembre 1927)

Cette affaire, dont nous annonçons, le 4 juillet dernier, l'établissement d'un siège administratif à Paris, vient d'introduire, au marché libre, ses actions B, qu'on tente de négocier aux environs de 170-176 pour un nominal de 100 francs.

La création du siège administratif de Paris n'était donc, en réalité, que le premier jalon vers la cotation, qui, d'ailleurs, ne paraît pas se manifester comme un succès transcendant.

Nous le comprenons fort bien, car quelle que soit la sympathie qu'on puisse avoir pour son animateur — nous parlons de M. Hyacinthe Philouze, directeur de l'Agence sans fil — il est notoire que toutes les affaires auxquelles celui-ci s'est intéressé ont eu une carrière financière désastreuse, ou à peu près.

Sans même vouloir remonter à quelque vingt ans, époque à laquelle M. Philouze fut un des fondateurs de la Société des Tissus Dura-Cuir (février 1908), dont nous serions curieux de connaître ce qu'elle est devenue, il nous suffira de suivre l'activité de M. Philouze depuis la paix pour en juger.

Parlons d'abord de ses affaires journalistiques. Ici, il faut bien préciser qu'au point de vue technique, les publications fondées ou dirigées par M. Philouze ont presque toujours été d'un intérêt particulier et indéniable. Mais, au point de vue financier, il en fut tout autrement. M. Philouze a, dans les milieux professionnels, la réputation de « tuer sous lui ses commanditaires »... et les faits sont tels que cette réputation paraît justifiée. C'est ainsi, par exemple, que l'*Europe nouvelle*, fondée en 1918 par MM. Philouze, Roi et Allainguillaume, a dû être reconstituée financièrement et passer entre les mains d'un autre groupe. Il en fut de même du *Câblogramme*, journal financier quotidien, fondé en 1921, dont il fut l'un des administrateurs et des directeurs, et disparu depuis. Ne signalons qu'à titre indicatif qu'il fut directeur politique de la *Revue des valeurs étrangères*, qui dû t se réorganiser plusieurs fois.

Il en fut encore de même avec l'Agence Sans Fil qui a changé déjà — comme nous l'avons dit en janvier 1927 — deux ou trois fois de commanditaires. Ajoutons, à propos de cette publication, que depuis la dernière réorganisation financière, elle a perdu la majeure partie de son intérêt journalistique.

Quant aux affaires financières auxquelles s'intéressa M. Philouze, elles n'eurent pas de meilleure destinée.

En 1919, M. Philouze entra au premier conseil d'administration des Comptoirs des Pays d'Orient, où il voisinait d'ailleurs en la noble compagnie de M. Robert de Flers, de Saint-Senoch, Fremin de Sarlet, de Berg de Bréda, sans oublier les Grands Magasins du Louvre.

Las ! « La dépréciation du franc dans les pays d'Extrême-Orient, où la société a tout d'abord porté son activité, la difficulté des communications, la crise survenue

¹ Hyacinthe Philouze : né le 16 juillet 1876 à Rennes. Fils de Hyacinthe Marie Philouze, avoué à la cour d'appel de Rennes, et de Louise-Marie Joséphine Zielinska. Licencié ès lettres histoire et géographe, licencié en droit. Directeur de l'Ecole des hautes études financières (1913). Chevalier de la Légion d'honneur du 5 nov. 1928 (min. Guerre), parrainé par le général Hirschauer : lieutenant du centre de mobilisation d'infanterie n° 74. Directeur de l'agence d'information Est-Europe et Sans-Fil. Administrateur de l'Union transafricaine.

brusquement au Japon d'abord, puis successivement dans tous les pays où des négociations étaient engagées, ont amené une diminution considérable des réalisations que le conseil envisageait. » (Rapport à l'assemblée du 11 mai 1921)... et les Comptoirs des pays d'Orient disparurent, absorbés par une autre société, la Grande Union, dont l'histoire serait fort curieuse à raconter (août 1921).

En 1922, M. Philouze devint administrateur des Etablissements Chipot et Renard, dont les titres se négocièrent en Bourse l'année suivante, et pendant quelques mois, mais dont nous avons cherché en vain les cours actuels.

M. Philouze fonda, plus récemment, la Société agricole et financière d'Algérie dont il est question aujourd'hui, et il est entré, plus récemment encore, au conseil d'administration d'une banque méridionale intitulée Le Crédit du Sud-Est.

M. Philouze admettra bien avec nous que ses antécédents « financiers » ne sont point particulièrement encourageants pour s'intéresser aux affaires qu'il présente.

D'autant moins qu'à s'en tenir aux statuts de la Société agricole et financière d'Algérie, les fondateurs — dont M. Philouze — paraissent s'être réservé la part du lion dans les bénéfices éventuels de la société, jusques et y compris les rémunérations que celle-ci pourrait tirer de la constitution de filiales ou de ses apports à ses filiales.

Et puis, les acheteurs éventuels des actions de la Société agricole et financière d'Algérie ne devront pas oublier que les titres négociés sont des actions B, n'ayant droit qu'à une voix, et que ces actions sont primées par des actions A, bénéficiant de 20 voix, c'est-à-dire assurées d'avoir la majorité aux assemblées générales, si bien que ceux qui achèteraient les actions actuellement négociées auront tous les risques si l'affaire ne marche pas... et aucun ou fort peu de bénéfice si, par hasard, la Société agricole et financière d'Algérie donnait des résultats bénéficiaires. Compte tenu tant des précédents financiers de M. Philouze, animateur de la nouvelle société, que des conditions de constitution de celle-ci, nous estimons qu'il ne manque pas, sur le marché de Paris, d'autres valeurs dont on peut espérer beaucoup mieux.

Nous conseillons donc la plus complète abstention vis-à-vis de la Société agricole et financière d'Algérie. [...]

P.-S. — À propos de M. Philouze, nous trouvons dans le journal officieux de Bucarest, *L'Indépendance roumaine*, du 8 décembre, la note suivante relative à certaines critiques de la politique roumaine et M. Bratiano, que M. Philouze publiait récemment dans Sans Fil, et que nous reproduisons à titre documentaire :

« M. Philouze a tout le droit d'être mal disposé envers le gouvernement libéral. Il est venu, en effet, en 1922 à Bucarest avec la mission très importante d'y placer un stock de locomotives laissées pour compte par l'armée Wrangel. Ces locomotives étaient construites pour les rails à grand écartement de Russie et n'auraient pu s'adapter chez nous qu'aux chemins de fer de Bessarabie. À ce moment même, les voies ferrées de cette province étaient ramenées à l'écartement normal en usage en Roumanie et dans le reste de l'Europe, de sorte que l'achat de semblables locomotives n'avait plus aucune utilité pour nous et l'offre de M. Philouze fut rejetée.

C'est dire qu'il a toutes les raisons d'être mécontent. »

CRÉATION AVEC LA CIE D'AGUILAS DE LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE DES MINES
www.entreprises-coloniales.frafrique-du-nordAlgerienne_des_mines

Agricole et Financière de l'Algérie

(Les Documents politiques, décembre 1927)

Cette société, dont le siège social est à Alger, 20, rue de Picardie, vient d'établir un siège administratif à Paris, 272, boulevard Saint-Germain, dans un immeuble dont le bénéfice du bail fait partie des apports effectués par les fondateurs, parmi lesquels figure M. Hyacinthe Philouze, directeur de l'agence Sans Fil, qui est également président du conseil d'administration de l'Agricole et Financière de l'Algérie.

Les apports ont été rémunérés par mille actions de 100 francs dont 400 actions A (ayant droit à 20. voix) et 600 actions B (une voix) — sur les 5.000 constituant le capital d'origine en 1.500 actions A et 3.000 actions B. Celle-ci a été, depuis, porté à 2 millions, par l'émission de 500 actions A et de 14.500 actions B souscrites par 14 personnes.

M. Philouze et M^{me} Charles Dreyfus, principaux locataires de l'immeuble du 272, boulevard Saint-Germain, qui ont l'obligation de rester les principaux intéressés dans la Société agricole et financière de l'Algérie, et dans toute autre société prenant la sous-location de leur bail, reçoivent, en rémunération particulière, une participation personnelle et particulière de 5 % dans les actions, parts, pourcentages ou avantages quelconques qui seraient accordés, statutairement ou autrement, à la Société agricole et financière de l'Algérie lors de la création de filiales.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE
(DITE SAFA)
(*La Rumeur*, 15 juin 1928)

.....
Le conseil d'administration de la S.A.F.A. est actuellement ainsi composé

Président : M. le général Hirschauer.

Directeurs généraux, administrateurs-délégués : M. Hyacinthe Philouze, vice-président ; M^{me} Ch. Dreyfus, administrateur-délégué de la Société algérienne des mines.

Secrétaire du conseil : M. Jacques Copper-Royer.

Autres membres : M. Paul Bénazet, président du conseil d'administration de la Compagnie d'Aguilas, de la Société algérienne des mines, administrateur de Bou-Arfa, de l'Ouenza ; M. Pierre Tallon, administrateur-délégué de la Compagnie d'Aguilas, de la Société algérienne des mines, administrateur de la Compagnie de Bou-Arfa, des Chemins de fer du Maroc oriental ; M. Denis de Leeuw ², directeur de la Compagnie financière, ancienne Banque Le Roy-Dupré, administrateur de la Société algérienne des mines.

Secrétaire du conseil : M. Jacques Copper-Dupré.

Société agricole et financière d'Algérie
(*Le Journal des finances*, 29 juin 1928)

Introduits l'an passé à 175 fr., les titres de la Société agricole et financière d'Algérie (S. A. F. A.) se traitent aujourd'hui à 217. Il s'agit d'une société d'études dont l'activité consiste essentiellement à procéder à la constitution d'affaires en sociétés anonymes : elle conserve ensuite en portefeuille la majorité des titres des filiales ainsi créées. C'est

² Denis De Leeuw : sujet néerlandais, directeur de la Compagnie financière (ancienne banque Léon Du Pré). Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_financiere&industrielle.pdf

ainsi qu'elle détient une part importante du capital de la **Société algérienne des mines** qui exploite ou possède en toute propriété un certain nombre de gisements miniers acquis à l'origine par la S. A. F. A. Les plus importants de ces gisements sont ceux de l'Adrar Gueldaman et d'Azouar ; le premier, qui contient de l'hématite et du minium de fer, est relié à Bougie par une voie ferrée ; le second, situé à 50 kilomètres de cette même ville, recèle de la pyrite de fer et de cuivre, du minerai de cuivre, de l'hématite, du gypse, etc.

Deux autres filiales importantes sont en voie de constitution. La première, qui sera dénommée **Algérienne de culture et d'élevage** exploitera un domaine de 10.000 hectares acquis par la S. A. F. A. dans le Sud-Oranais. Ce domaine sera consacré à l'élevage du mouton, et éventuellement à d'autres cultures (alfa, céréales, vignes, olivier), l'eau devant être fournie grâce à douze forages projetés. La deuxième filiale nouvelle, qui s'appellera **Société africaine de forages**, sera consacrée à l'exécution des multiples forages aquifères que nécessite l'exploitation des palmeraies et le jalonnement des itinéraires de tourisme et des terrains de parcours pour moutons. Le champ d'exploitation de cette société sera donc très étendu. Déjà, un des puits en forage, situé à Djamaa — et foré par la S. A. F. A. — vient d'atteindre l'eau au niveau 149, et jaillit avec un débit de dix mètres cubes à la minute.

Si l'on ajoute que la S. A. F. A. est en outre propriétaire d'un grand nombre de permis de recherches minières et qu'elle a pris récemment en mains le contrôle d'une sparterie indigène, il semble qu'elle réunit des éléments de nature à lui permettre de réaliser progressivement son programme qui est de devenir un omnium de participations très diverses.

Société agricole et financière de l'Algérie
(*Le Journal des finances*, 28 décembre 1928)

D'après des renseignements que l'on nous transmet, la Société agricole et financière de l'Algérie poursuivrait son développement dans des conditions satisfaisantes ; on pourrait prévoir dès maintenant que les résultats de l'exercice 1928, qui ne seront connus officiellement que dans quelques mois, répondront aux espérances formées au moment où les titres de cette entreprise ont fait leur apparition sur le marché.

Les diverses branches de l'activité sociale ont fonctionné normalement. En particulier, l'extension des entreprises de forages aquifères dépasserait le cadre immédiatement envisagé et nécessiterait l'expédition d'un matériel beaucoup plus considérable qu'il n'avait été prévu ; cette industrie est, en effet, indispensable à la mise en valeur des territoires du Sud, notamment à l'agrandissement des palmeraies de l'Oued Rhir.

Par ailleurs, la première filiale constituée, la Société algérienne des mines (S. A. M.), obtiendrait de ses travaux de recherches la confirmation de la valeur des gisements. C'est une indication de nature à retenir d'autant plus l'attention que les actions S. A. M., introduites récemment et traitées actuellement à 475 francs sur le marché libre, sont détenues à concurrence de la moitié de leur nombre total par la S. A. F. A., laquelle possède aussi les 23 des parts de fondateur. Or, cette participation n'est portée que pour 1 franc au bilan, c'est-à-dire pour mémoire. On est donc fondé de considérer qu'il y a de côté une plus-value latente d'actif dont le cours de l'action S. A. F. A. pourrait tenir compte.

Société agricole et financière d'Algérie
(*Le Journal des finances*, 18 janvier 1929)

D'après les renseignements qui nous sont transmis, la réalisation du programme industriel de la société, tant dans le domaine des recherches minières, que dans celui de la captation des ressources hydrauliques, se poursuivrait de façon encourageante.

Au point de vue minier, les derniers travaux exécutés sur le permis du Djebel Trouna, aurait démontré, outre la présence constatée depuis quelques mois déjà de minerais de mercure et d'hématite, l'existence d'un filon de cuivre à haute teneur se développant, en profondeur. Ces découvertes seraient d'autant plus intéressantes que le gisement, voisin de l'Adrar Gueldaman, qui appartient à l'Algérienne des mines, filiale de la S. A. F. A., n'est situé qu'à une cinquantaine de kilomètres de Bougie.

En ce qui touche l'exploitation des ressources hydrauliques, on signale le jaillissement du puits de Koudiat-Djamaa, avec un débit de 4.000 litres à la minute. Ce puits a rencontré l'eau à 137 mètres de profondeur et sa descente n'a exigé que douze jours de travaux.

S.A.F.A.
Société agricole et financière d'Algérie
(*Paris-Midi*, 7 février 1929)

Une dépêche de Djamâa annonce que les ateliers de la S.A.F.A. viennent de forer avec succès, après onze jours de fonçage, un nouveau puits à Aïn-Srkouna, pour le marabout Abd-el-Aziz.

La nappe d'eau a été atteinte à 138 mètres. Elle a jailli avec une puissance de 4.000 litres minute,

S. A. F. A.
(*Le Journal des finances*, 22 mars 1929)

Nous avons publié, dans notre numéro du 1^{er} mars, un compte rendu sommaire de l'assemblée des actionnaires de la Société agricole et foncière d'Algérie (S. A. F. A.) réunie, le 26 février à Alger. Le rapport du conseil d'administration nous parvient ; il contient des précisions sur les résultats industriels obtenus dans les différentes branches de l'activité sociale dont l'extension a entraîné, on le sait, l'augmentation du capital de 2 à 10 millions, opération qui n'a été définitivement réalisée qu'en octobre 1928, de telle sorte que la société, pendant la plus grande partie de l'exercice, n'a travaillé qu'avec le capital primitif.

Malgré la modicité des ressources dont elle a ainsi disposé, elle a pu poursuivre les divers buts qu'elle s'était assignés.

Les travaux conduits par la première des filiales, l'Algérienne des Mines, sur sa concession de l'Adrar Gueldaman, ont confirmé les espérances du début ; cinq cent mille tonnes seraient à abattre en carrière avant que l'on atteigne les réserves en profondeur ; l'état d'avancement des travaux permet d'espérer que pour les premiers mois de 1930, les minerais commenceront à être embarqués à Bougie ; sur la concession d'Azouar, l'aménagement de la route de 14 kilomètres va permettre d'entamer les recherches destinées à préciser le tonnage des métaux reconnus.

La prospection des permis de Djebel Hadid, pris en option, en participation avec Aguilas, se poursuit normalement ; un filon de fer à 5259 % sans arsenic ni soufre a été déterminé ; sur le permis du Djebel Trouna, que la S. A. F. A. possède maintenant en pleine propriété, où les techniciens plaçaient un système important de fer, les travaux

ont révélé la présence d'un gîte de cuivre à 22 et 25 %, et de 2 kg. 50 à 5 kg. 50 de mercure à la tonne ; un travers-banc va être poussé pour apprécier la valeur de ce gîte.

Les forages aquifères organisés par la S. A. F. A. ont subi d'abord quelque retard à cause de la complexité de la longueur des formalités douanières à remplir pour l'introduction du matériel ; ces retards ont été compensés dans la suite par les résultats obtenus dans la région de l'Oued Rhir où la société a fait jaillir 6 puits avec des débits variant de 4 à 8 et 10.000 litres-minute. Ces succès lui ont valu de nombreuses demandes et un nouveau matériel de sondage à marelle rapide a dû être commandé. Le désir de mettre au point le programme d'exécution de ces entreprises n'a pas permis la constitution immédiate de la nouvelle filiale, la Société africaine des forages ; il est aujourd'hui certain que cette nouvelle filiale ne tardera pas à naître.

Au point de vue agricole, la S. A. F. A. a, au cours de l'exercice, achevé de prendre possession du domaine des Hassanas ; le développement de son alimentation en eau est à l'étude et un plan de même ordre a été établi en ce qui concerne la ferme d'Oudina. Ces deux domaines vont être organisés pour la culture et l'élevage.

Le rapport souligne enfin que le solde bénéficiaire a été établi après de très larges amortissements ; si le conseil en a proposé le report à nouveau, c'est en vue de ne pas priver la trésorerie des disponibilités dont la société a besoin pour les opérations qu'elle prépare.

La Société agricole et financière d'Algérie
(Société anonyme au capital de 10.000.000 de francs.)
(*La Revue des vivants*, juillet 1929)

CRÉÉE en décembre 1926 seulement, à l'époque où la substance même du pays fusait de toutes parts hors nos frontières avec la baisse de la devise nationale et la crise financière qui l'accompagnait, la SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE s'est assignée comme but fondamental la production de matières premières alimentaires ou industrielles, c'est-à-dire de valeurs or à marché international.

Elle a poursuivi avec la plus grande activité la réalisation de son objet social.

DOMAINE AGRICOLE

ELLE a acquis dans la région de Saïda un grand domaine de plusieurs milliers d'hectares dans le but non seulement de poursuivre la culture des céréales mais encore de développer celle des plantes médicinales et aromatiques pour lesquelles le climat de cette région est particulièrement propice, en même temps qu'elle s'assurait par ses cultures des réserves de fourrages importantes. Avec ces réserves fourragères, elle va poursuivre en grand l'élevage rationnel des ovins en même temps que celui des mules et mulets et des chevaux.

Elle s'est intéressée, depuis, à un autre produit particulièrement algérien, et de grande consommation, notamment en Angleterre et en Amérique, c'est-à-dire aux dattes, dont la production et le commerce sont d'un grand rendement. Dans ce but, elle a acquis récemment les actifs d'une firme établie dans le Sud du département de Constantine dont les palmeraies s'étendent sur 1.871 hectares en partie complantés de palmiers dont 50.000 sont en pleine production. Elle est devenue ainsi une des plus grandes — sinon la plus grande — propriétaire de palmeraies en Algérie

DOMAINE MINIER

DANS l'ordre industriel, l'activité de la S.A.F.A. s'est portée d'une façon intense sur les recherches minières. À la suite de longues études, elle a pu se constituer un très important domaine minier dans la Kabylie des Babors.

Une partie de ce domaine a été constituée par l'acquisition de deux concessions : l'une sur les rives de la Soummam, à l'Adrar Gueldaman, massif extrêmement minéralisé qui se dresse en face d'Akbou, à proximité de la voie ferrée qui descend de l'embranchement de Beni Mansour sur la ligne Alger-Constantine vers le port de Bougie ; la seconde de ces concessions, dite d'Azouar, est située sur la commune mixte de Ziama, à 7 kilomètres à vol d'oiseau de l'île de Mansouriah qui forme un port naturel avec des fonds de 7 à 11 mètres propices au chargement des minerais.

Afin d'intensifier rapidement la mise en valeur de ces deux concessions, elle a créé avec le concours de la Compagnie d'Aguilas, une première filiale minière, la SOCIÉTÉ LAVERGNE DES MINES, au capital 6 millions.

Elle a poursuivi, d'autre part, ses recherches sur d'autres zones et notamment l'Adrar Gueldaman sur le Djebel-Achloung, connu vulgairement sous le nom de Djebel-Trouna. Sur ce point, ses travaux ont mis à jour plusieurs filons importants de minerais complexes, azurite, malachite et cinabre (mercure). Les teneurs des minerais provenant de ces filons sont remarquables, variant pour le cuivre de 12 à 12 % et pour le mercure de 2 kg à 2 kg 500 par tonne. Sur le même gisement, elle a poursuivi des recherches en vue de mettre à jour les gîtes de fer qu'on soupçonnait devoir continuer ceux de Timezrit, les riches concessions minières exploitées non loin de là, ceux des Beni Himmel et ceux de l'Adrar Gueldaman.

Ces derniers travaux viennent de mettre à jour un gîte de fer qui paraît devoir se développer en profondeur. Plusieurs autres affleurements ont été également révélés.

Parallèlement, elle poursuivait des travaux de recherche sur le Djebel-Hadid et après avoir mis à jour plusieurs filons intéressants, ses équipes viennent de dégager une masse de minerai de plus de 20 mètres de hauteur sur 16 mètres de large, masse dont la minéralisation se poursuit suivant une orientation S.-N.

Le minerai de fer du Djebel-Hadid est de l'hématite de belle qualité titrant de 57 à 62 %.

La SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE s'est assurée le contrôle de cette affaire en communauté d'intérêts avec la Compagnie d'Aguilas.

Ses recherches et ses prises d'intérêts ont porté également sur d'autres gisements dont l'exploitation va pouvoir commencer avec le concours de groupes spécialisés de première importance.

La S.A.F.A., après des études poursuivies avec le concours de techniciens de premier ordre, se propose de créer en communauté d'intérêts avec une importante mine de cuivre une usine de traitement sur place pour ses propres minerais de cuivre et ses pyrites en vue de produire des engrais et, surtout, du sulfate de cuivre dont la viticulture algérienne importe principalement d'Angleterre et d'Italie plus de 10.000 tonnes par an.

Mais si les cultures et les ressources minières du sous-sol algérien offrent de nombreux éléments d'activité, il est une autre richesse que l'on peut considérer comme la première de toute notre colonie de l'Afrique du Nord. Cette richesse, c'est l'eau. Les travaux du Congrès de l'Est qui s'est réuni à Alger au mois de février 1928, sous la présidence du gouverneur général, M. Bordes, ont démontré toute l'importance du problème.

Si, par une politique grandiose de barrages, on peut utiliser, mieux qu'on ne l'avait fait jusqu'à ce jour, les eaux de ruissellement, par une politique active des forages on peut atteindre les nappes d'eau souterraines qui abondent sur tout le territoire algérien aussi bien dans la région tellienne que sur les Hauts Plateaux et dans certaines zones, très vastes d'ailleurs, du Sahara.

Après de nombreuses missions, la direction de la SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE a décidé de créer des ateliers de forages dotés d'un matériel perfectionné. Ces ateliers ont foré depuis un an une série de puits, notamment dans la région

d'Ourlana. Ces puits ont atteint l'eau entre 135 et 145 mètres de profondeur et ont donné des jaillissements de 4, 5 et 10.000 litres-minute.

Un atelier vient d'être créé dans le bas Chélif. Cet atelier, équipé avec matériel monté sur roues, est d'un déplacement très facile et a déjà commencé ses travaux ; il va poursuivre le forage d'une série de puits dans cette région.

De tous côtés, on demande actuellement à la société de créer des ateliers, tant dans le Tell que sur les Hauts Plateaux.

Afin de mener à bien d'aussi vastes entreprises, la SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE s'est assurée le concours de la grande firme FORAKY, de Bruxelles, spécialisée depuis des années dans les forages et sondages de toute nature.

La S.A.F.A. n'a pas dédaigné non plus un des éléments nouveaux de la richesse algérienne : l'industrie touristique. Elle s'est intéressée au développement de la station thermale de Biskra, dont la réputation est faite aussi bien en Amérique qu'en Angleterre. Afin de pouvoir faire un centre de premier ordre de ce site privilégié tant par son climat que par la qualité de ses eaux uniques au monde pour le traitement des rhumatismes, elle a acquis le Casino, l'établissement thermal, le Palace-Hôtel, l'Oasis de Beni-Mora, sur lequel s'élèvera le nouvel établissement thermal construit sur les données les plus modernes à l'usage des Européens. Elle s'est assurée, à cet effet, le concours des spécialistes les plus qualifiés.

Biskra se place déjà; immédiatement après Alger, comme la seconde ville touristique de l'Algérie ; elle sera, sous peu de temps, la première station thermale et la mieux équipée de toute notre Afrique du Nord.

Comme on le voit d'après ce rapide exposé, la SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE a témoigné d'un large esprit d'initiative en un espace de temps extrêmement limité.

Elle s'est assurée de très beaux actifs, elle a créé aussi de nouvelles sources de richesses pour notre France africaine et a pris ainsi une place importante dans son mouvement économique.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 10.000.000 de francs.
Siège social : ALGER, 4, boulevard de France.
RC Alger 16766

(Le Journal général des travaux publics et du bâtiment, 22 septembre 1929)

L'assemblée générale du Groupement des porteurs de parts convoquée pour le vendredi 30 août 1929, au siège social à Alger, à 11 heures, n'ayant pu délibérer valablement faute du quorum, MM. les porteurs de parts de la SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE sont convoqués en une nouvelle assemblée qui se tiendra à Alger, au siège social, le vendredi 4 octobre 1929, à 11 heures, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour suivant :

1° Approbation des modifications apportées aux statuts en conséquence de la loi du 23 janvier 1929 ;

2° Modifications aux statuts spécialement en ce qui concerne le lieu de réunion de l'Association des porteurs de parts bénéficiaires ;

3° Approbation éventuelle des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire en vue de la division en dixième de parts des parts bénéficiaires ;

4° Questions diverses.

Les porteurs de parts devront déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée, soit au siège social de la société, soit au bureau administratif à Paris, 272, boulevard St-Germain, soit à la COMPAGNIE FINANCIÈRE (Ancienne Banque LE ROY-DUPRÉ), 5, rue Tronchet, à Paris, ou dans tous établissements de Crédit ou Banques agréés par la Société.

Abonnement au timbre
(*Les Annales coloniales*, 7 février 1930)

La Société agricole et financière d'Algérie, ayant son siège à Alger, est, à partir du 11 janvier 1930, abonnée au timbre pour 1.000 actions d'apport, n° 18.001 à 18.400, série A et n° 1 à 600, série B, d'une valeur nominale de 100 fr., pour lesquelles elle a été dispensée de l'apposition matérielle de l'empreinte du timbre par une décision du directeur de l'enregistrement à Alger en date du 20 janvier 1930.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE DE L'ALGÉRIE
(*L'Africain*, 30 mai 1930)

Le bilan établi après réévaluation de l'actif qui sera présenté à l'assemblée du 27 mai accuse, dit-on, une perte de 378.620 fr., après annulation du bénéfice reporté de 1928 qui était, rappelons-le, de 2.003.212 francs.

Union générale pour l'industrie et les mines*
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1930)

Augmentation de capital de 20 millions à 32.500.000 francs, par émission à 125 francs, jouissance 1^{er} janvier 1931, de 75.000 actions « B » de 100 fr., réservées à titre irréductible, aux porteurs de l'Union générale pour l'industrie et les mines, la [Société agricole et financière d'Algérie](#) et la Société alsacienne de produits chimiques* dans la proportion suivante : 1 action nouvelle pour 11 actions anciennes de l'Union générale pour l'industrie et les mines, en échange du coupon n° 2 ; 3 actions nouvelles pour 2 parts bénéficiaires anciennes, de l'Union générale pour l'industrie et les mines, en échange du coupon « B » ; 1 action nouvelle pour 12 actions « B » de la [Société agricole et financière d'Algérie](#), en échange du coupon n° 3 ; 1 action nouvelle pour 20 dixièmes de parts bénéficiaires de la [Société agricole et financière d'Algérie](#), en échange du coupon n° 1 ; 1 action nouvelle pour 15 actions de la Société alsacienne de produits chimiques, en échange du coupon n° 10.

L'attribution de 10 actions nouvelles donnera droit à un dixième de part bénéficiaire, à titre gratuit.

Les porteurs intéressés auront la faculté de souscrire, à titre réductible; les titres restés libres après l'exercice du droit de préférence. Les souscriptions sont reçues, dès maintenant, jusqu'au 27 décembre, accompagnées du versement du premier quart, plus la prime, soit 50 francs :

a) À la Lloyds et National Provincial Foreign Bank, 43, boulevard des Capucines, à Paris, et dans ses agences ;

b) Chez MM. Jacques Ménasché et Cie, banquiers, 6, rue de La-Rochefoucauld, à Paris ;

c) Au siège social de l'Union générale pour l'industrie et les mines, 37, avenue des Champs-Élysées, à Paris.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGÉRIE (S.A.F.A.)
(*Le Journal des finances*, 26 décembre 1930)

La Société « Union générale pour l'industrie et les mines » procédant d'une augmentation de capital par la création de 75.000 actions B nouvelles de 100 francs, émises à 125 fr. payables : 50 francs à la souscription et le solde ultérieurement (ces actions sont créées jouissance 1^{er} janvier 1931) une tranche de ces actions est réservée à la S. A. F. A.

Droit : une action nouvelle « Union générale pour l'industrie et les mines » pour douze actions B « S. A. F. A. », sur remise du coupon n° 3 (ce coupon sera sans valeur après la souscription.)

Souscription ouverte jusqu'au 27 décembre 1930.

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET FINANCIÈRE D'ALGERIE
(*L'Africain*, 26 mai 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 27 avril à Alger, a approuvé les comptes de 1930, se soldant par une perte de 2.860.680 francs. L'assemblée extraordinaire qui a suivi a voté la dissolution anticipée de la société et approuvé sa fusion avec l'Union générale pour l'industrie et les mines.

Parlementaires et financiers
par Roger Mennevée
(*Les Documents politiques*, mars 1932)

BÉNAZET, Paul [1878-1948]

Député de l'Indre [1905-1932][puis sénateur (1932-1942)]

Adresses : 136, boulevard Haussmann, à Paris (VI^e), puis 3, rue Georges-Berger, à Paris (XVII^e).

Président du conseil d'administration : de l'Omnium cinématographique de France (1921)(société dissoute en février 1924).

Administrateur : Compagnie minière d'Aguilas (nommé par l'assemblée générale du 31 mai 1921, en remplacement de son père, démissionnaire à l'assemblée du 8 juillet 1932), Mines de Bou-Arfa (1922), Maison Agnès (janvier 1924), [Société agricole et financière d'Algérie \[SAFA*\]](#)(nommé à l'assemblée du 20 mai 1927), Mines de l'Ouenza* (mai 1927), [Société algérienne des mines \(constitution décembre 1927\)](#) [[transformation en Soc. algérienne des mines de Gueldaman. Dépôt de bilan en 1933.](#)], Société d'études et d'exploitation industrielles et minières (constitution août 1927), Union électrique coloniale [Unelco](démissionnaire assemblée du 17 mars 1932), Union électrique rurale* (démissionnaire courant 1931), Compagnie internationale et minière Estanera, Holding électrique franco-orientale (Elecorient) (Société luxembourgeoise, constitution juillet 1930), Saint-Didier Automobiles* [affaire liée à la défunte Banque Bénard. Plusieurs administrateurs démissionnaires en 1930 à la suite de mécomptes à Berlin et Varsovie], [Mines de cuivre de Ténès \(constitution janvier 1930\)](#).

Figurait comme président du conseil d'administration sur le prospectus de placement des Sucrerie et distillerie rethelloises, mais s'est retiré presque au même moment.

HIRSCHAUER (Général [Auguste-Édouard])[1857-1943]

Sénateur de la Moselle [1920-1942]

Adresse : 7, impasse du Débarcadère, devenue passage Pilâtre-de-Rozier, à Versailles.

Président du conseil d'administration : Établissements sarrois Alphonse Schick (juin 1923), Moteurs Gnome et Rhône (nommé en juillet 1921 et démissionnaire en janvier 1922), Crédit du Sud-Est (nommé à la constitution, septembre 1927), [Société agricole et financière d'Algérie](#) (nommé à la constitution, juin 1927, société dissoute en mai 1931), [Société algérienne des mines](#) (nommé à la constitution, décembre 1927) [[transformation en Soc. algérienne des mines de Gueldaman. Dépôt de bilan en 1933](#)], Société centrale de construction et de matériaux [et de la Compagnie d'Aguilas (démissionnaire fin 1932).].

LITIGE AVEC LES MINES DE BENI-HIMMEL

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Mines_de_Beni-Himmel.pdf

MÉRITE AGRICOLE

Promotion normale du 1^{er} janvier 1934

AU TITRE DE L'ALGÉRIE, TUNISIE, COLONIES, PAYS DE PROTECTORAT
(*JORF*, 30 mars 1934, p. 865-867)

Grade de chevalier

Khelifi Baloul ben Ahmed, surveillant du domaine Société agricole et financière de l'Algérie [SAFA], douar Hassasnas (Oran).
